AR Prefecture

063-256301375-20231025-SDCS20231005-DE Reçu le 16/11/2023 Publié le 16/11/2023

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles SSIAD des Combrailles

Place Raymond Gauvin 63390 St Gervais d'Auvergne

N° SDCS20231005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 25 Octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à St Gervais d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation: 16/10/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents: 66

Votants: 72 (dont 2 double voix et 4 pouvoirs)

Objet : Création d'un poste d'aide-soignant(e) classe supérieure – Catégorie B, à temps complet au SSIAD

ARTICLE 1:

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical en date du 18/12/2019,

Considérant la nécessité de créer un poste d'aide-soignant(e) classe supérieure — Catégorie B, afin de nommer un agent qui remplit les conditions pour un avancement de grade,

AR Prefecture Président propose à l'assemblée, 063-256301375-20231025-SDCS20231005-DE

01/11/2023 pour assurer les fonctions d'aide soignante notamment :

Regu. le 16/11/2023 STRALEN D'UN EMPROID d'aide-soignant(e) classe supérieure — Cat B, à temps complet à compter

dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne malade.

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent non titulaire recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée:

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1-2-3-4-5

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de : aidesoignant de classe supérieure.

Ouï cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE: la création d'un poste d'aide-soignant classe supérieure au SSIAD à temps complet 35h/hebdomadaires, au 01/12/2023,

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget du SSIAD, groupe 2,

ADOPTE: à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Certifiée exécutoire Reçue en Sous-Préfecture le 16. M.23 Publiée le :

Le Président,

Boris SOUCHAL

FRAIS-D'AUVE

ASSEMBLE GENERALE AR Prefecture DU 25 OCTOBRE 2023 063-256301375-20231025-SrASSAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE Reçu le 16/11/2023 Publié le 16/11/2023

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bromont-Lamothe	Carole BESSON
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Cisternes-la-Forêt	Christophe FEUILLADE
Combronde	Etienne ONZON
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
Le Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
Landogne	Claude COLLANGE
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelyse DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Menat	Corinne GARACHON
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille ·	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pouzol	Catherine BISCARAT
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Eloy les Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Didier HERVE
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Maigner	Jacqueline LAMBERT
Saint-Priest-des-Champs	Florine LORANS
Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE Bernard DUVERGER
Teilhet	
Tortebesse	Gilles BOULAY Linda LAMY
Tralaigues	
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD

	COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
AR Pre	<u>ငြာခုပရာရ C</u> ombrailles et Volcins	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD
063-256301375-2023 Regu le 16/11/2023	1025-SDCS20231005-DE	Yannick BONY
Publié le 16/11/2025	Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT
		Gérard VENEAULT
	Pays de Saint Eloy	Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS		
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET	
Canton de Saint-Eloy les Mines	Jocelyne LELONG	
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL	

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé) Bourg-Lastic (excusés)

Bussières-près-Pionsat (excusée) Champs (excusés - **POUVOIR)**

Combrailles (excusé)

Giat (excusé) La Crouzille Lapeyrouse Manzat

Messeix (excusé) Montel-de-Gelat (excusé)

Pontgibaud (excusés- POUVOIR)

Saint-Angel

Saint-Etienne-des-Champs (excusée) Saint-Germain-près-Herment (excusé)

Saint-Jacques-d'Ambur

Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé)

Saint-Pardoux (excusé)

Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)

Sauvagnat Virlet (excusés)

Yssac-la-Tourette (excusés)

Beauregard-Vendon (excusé)

Briffons (excusés – POUVOIR)

Châteauneuf-les-Bains (excusés)

Charensat (excusé)
Durmignat (excusée)
Gimeaux (excusée)

La Goutelle (excusées - POUVOIR)

Loubeyrat (excusé)
Marcillat (excusés)
Miremont (excusé)
Pionsat (excusé)

Queuille

Saint-Avit (excusée)

Saint-Georges-de-Mons (excusés)

Saint-Hilaire-les-Monges

Saint-Julien-la-Geneste (excusé)

Saint-Myon

Saint-Pierre-le-Chastel

Saint-Sulpice

Savennes (excusées)

Vitrac (excusé) - M. Quinty non délégué

Communautés de communes:

Monsieur Julien PERRIN, excusé Monsieur Laurent DUMAS excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé) Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé) Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de St-Georges de Mons (excusée) Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)